



INFORMATIONS TECHNIQUES

		Marmoleum 2,5
Conformité NF EN 14041		Oui
Déclaration de performances		0100201-DoP-107
Réaction au feu	NF EN 13501-1	C _{fl} -s1 ⁽¹⁾
Réaction au feu - Rapport d'essai		n°89218788 001 (TUV Rheinland)
Résistance au glissement	NF EN 13893	Classe DS (μ ≥ 0,30)
Accumulation charges électrostatiques	NF EN 1815	E ≤ 2 kV, Antistatique
Conductivité thermique	NF EN ISO 10456	0,17 W/(m.K), convient au plancher chauffant
Certification		Non
Classement UPEC	QB 30	-
Certificat QB UPEC	QB 30 ⁽³⁾	-
Épaisseur totale	NF EN ISO 24346	2,5 mm
Masse surfacique totale	NF EN ISO 23997	2 900 g/m ² (±10%)
Efficacité acoustique au bruit de choc déclarée	NF EN ISO 717-2	ΔL _w = 7 dB
Spécifications déclarées		NF EN ISO 24011
Classe d'usage résidentiel	NF EN ISO 10874	23
Classe d'usage commercial	NF EN ISO 10874	34
Classe d'usage industriel léger	NF EN ISO 10874	43
Résistance à la chaise à roulettes	NF EN ISO 4918	Oui
Poinçonnement rémanent	NF EN ISO 24343-1	0,08 mm
Exigence norme poinçonnement		≤ 0,15 mm
Solidité des couleurs à la lumière	NF EN ISO 105-B02	≥ 6
Exigence solidité des couleurs		≥ 6
Résistance aux taches	NF EN ISO 26987	Oui
Résistance au glissement	DIN 51130	R9
Flexibilité	NF EN ISO 24344	Ø 40 mm
Traitement de surface		TOPSHIELD PRO
Propriétés bactériostatiques	ISO 22196 ⁽⁴⁾	Oui
Résistance à la brûlure de cigarette	NF EN 1399	Oui
Format		Lés
Largeur des rouleaux	NF EN ISO 24341	2 m
Longueur des rouleaux	NF EN ISO 24341	29-33 ml env.
Colle Forbo préconisée		418 euroflex lino polaris - 611 eurostar lino plus
REACH (règlement européen)	1907/2006/CE	Conforme ⁽⁵⁾
Emissions dans l'air : TVOC* à 28 jours	NF EN 16516	< 10 µg/m ³ ⁽⁶⁾
Garantie		10 ans

⁽¹⁾ Valable sur support bois ou incombustible A1_s ou A2_s, testé en pose collée / Satisfait à la réglementation M3

⁽²⁾ Les références "cocoa" ne sont pas certifiées QB UPEC.

⁽³⁾ Revêtements de sol résilients : <http://evaluation.cstb.fr>

⁽⁴⁾ Suivre strictement les protocoles d'entretien et de désinfection donnés par Forbo pour une protection optimale contre les agents infectieux

⁽⁵⁾ Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH

⁽⁶⁾ Certificat d'émissions envoyé sur demande au service technique tel +33(0)3.26.77.30.55 * TVOC : composés organiques volatils totaux : quantité émise dans l'air intérieur (en toluène équivalent)